



FRIEDBERG DIRECT
Powered by AVATRADE Technology



Consentement et Désignation d'une Personne de Confiance

Afin de protéger vos investissements, les récentes modifications apportées à la réglementation visant à protéger les clients vulnérables [1] qui pourraient être exposés à l'exploitation financière [2] exigent que nous ayons accès au(x) nom(s) de votre/vos personne(s) de confiance (une Personne de Confiance ou PC). Nous pourrions contacter cette personne pour confirmer ou poser des questions à propos de l'un des sujets suivants:

- Une possible exploitation financière vous affectant ou affectant l'un de vos comptes
- Vos coordonnées actuelles
- Des préoccupations concernant votre capacité mentale par rapport à la prise de décisions
- Les coordonnées de tout tuteur légal, exécuteur testamentaire, fiduciaire ou autre représentant personnel ou légal que vous pourriez avoir

Une grande partie des Canadiens est favorable à l'idée de désigner une personne de confiance pour protéger leur argent. Nous vous encourageons à désigner un ou plusieurs individus en lesquels vous avez confiance, qui sont matures et qui sont en mesure de communiquer au sujet de votre situation personnelle et de s'engager dans des discussions potentiellement techniques avec le responsable de votre compte ainsi que d'autres représentants de notre société. Nous vous encourageons également à nommer une Personne de Confiance qui n'est pas impliquée dans la prise de décisions concernant votre compte (une personne qui détient la possibilité de prendre des décisions peut être une personne à laquelle vous avez donné une procuration ou le cotitulaire d'un compte).

Votre Personne de Confiance peut être amenée à assister le responsable de votre compte et notre société à protéger vos comptes d'investissement. Il se peut qu'on leur pose des questions à votre sujet, notamment si le responsable de votre compte ou d'autres représentants s'inquiètent au sujet de votre santé mentale et pensent que vous pourriez être financièrement exploité(e).

Votre PC pourrait en savoir davantage sur votre situation personnelle, vos relations familiales ou votre santé en comparaison avec le responsable de votre compte et d'autres représentants de notre société. En cas d'urgence, il se peut qu'on leur demande de l'aide pour mieux protéger vos comptes. Une Personne de Confiance ne peut pas prendre des décisions financières ou effectuer des changements sur vos comptes en raison d'être votre PC. Un individu désigné en tant que PC, n'est ni votre représentant légal, ni votre tuteur, ni votre fiduciaire en raison d'être votre PC.

Veuillez compléter ce formulaire si vous souhaitez désigner un PC

PRÉNOM	NOM	VOTRE RELATION AVEC CETTE PERSONNE
ADRESSE		NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL
		ADRESSE E-MAIL

Vous pouvez changer la personne désignée en tant que Personne de Confiance ou annuler votre consentement à n'importe quel moment pour nous empêcher de la contacter en envoyant une demande écrite à cs@avatrade.ca ou en contactant le Responsable de votre Compte.

Consentement et Désignation d'une Personne de Confiance

En cochant cette case et en signant ce document, je déclare que j'ai compris le rôle d'une Personne de Confiance et je consens à ce que le responsable de mon compte et/ou un autre représentant de Friedberg Mercantile Group de contacter la Personne de Confiance que j'ai désignée dans le formulaire ci-joint.

NOM DU CLIENT/DE LA CLIENTE	SIGNATURE DU CLIENT/DE LA CLIENTE	DATE
NUMÉRO(S) DE COMPTE		

Refus de la Désignation d'une Personne de Confiance

En cochant cette case et en signant ce document, je déclare que j'ai compris le rôle d'une Personne de Confiance, mais je refuse d'en désigner une pour le moment.

NOM DU CLIENT/DE LA CLIENTE	SIGNATURE DU CLIENT/DE LA CLIENTE	DATE
-----------------------------	-----------------------------------	------

Veuillez envoyer votre formulaire dûment rempli, signé et daté à: cs@avatrade.ca ou téléchargez-le dans votre portail client à: <https://myvip.friedbergdirectav.ca/> Vous pouvez également l'expédier à: Friedberg Mercantile Group Limited., 220 Bay Street, Suite 600, Toronto, Ontario M5J 2W4, à l'attention de:Convenance PC (ou TCD Compliance en anglais)

[1] Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) considèrent les "clients vulnérables" comme étant des clients atteint(e)s d'une maladie, d'une déficience, d'une incapacité ou d problèmes liés au vieillissement, les plaçant ainsi face au risque de l'exploitation financière. [2] Selon les ACVM, "l'exploitation financière" représente l'utilisation ou le contrôle, ou la privation de l'utilisation ou du contrôle d'un actif financier d'un individu par une personne ou une entreprise grâce à un comportement illégal ou d'un autre acte illicite.